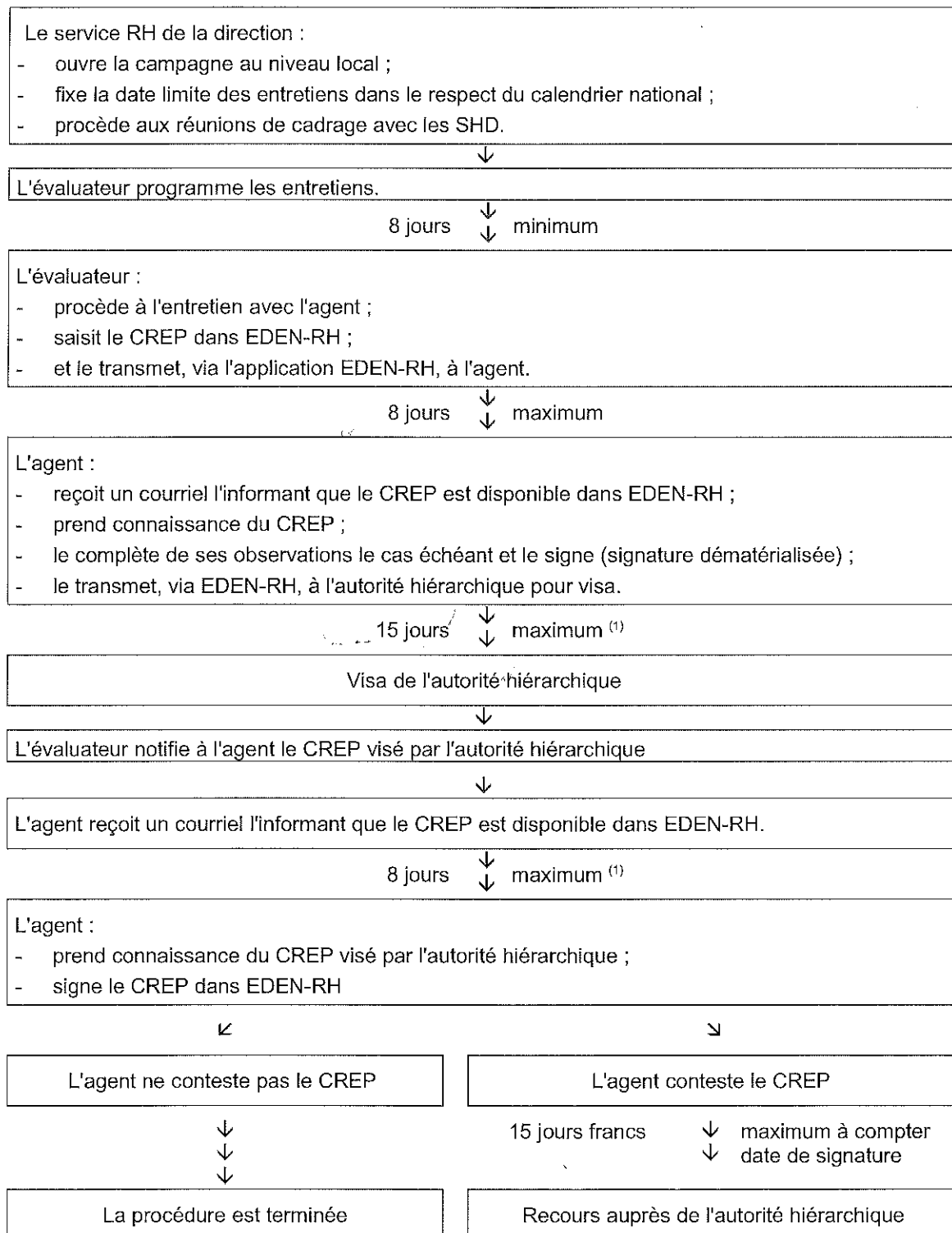
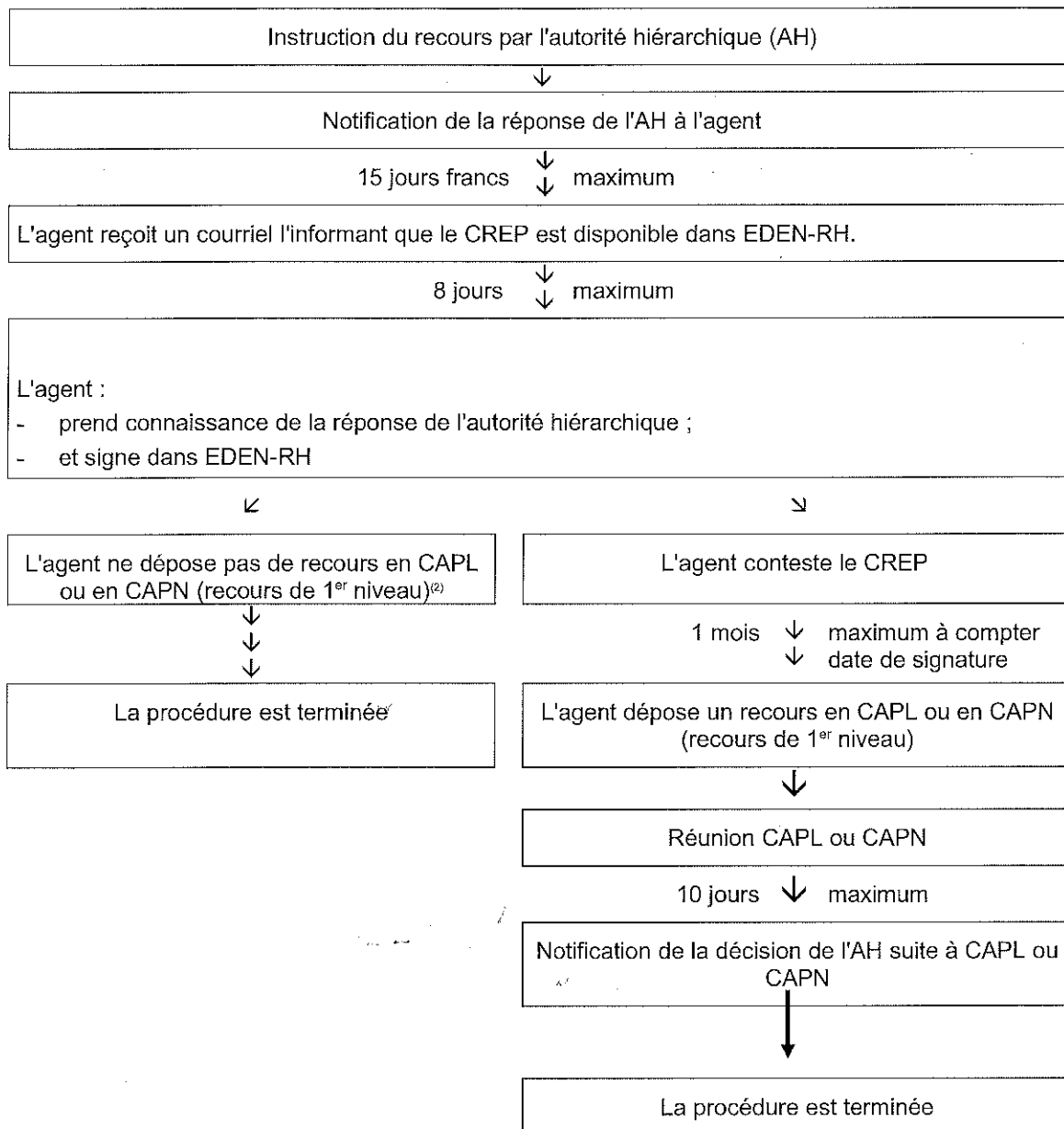


## Synthèse de la procédure

Les différentes étapes de la procédure sont résumées ci-après :

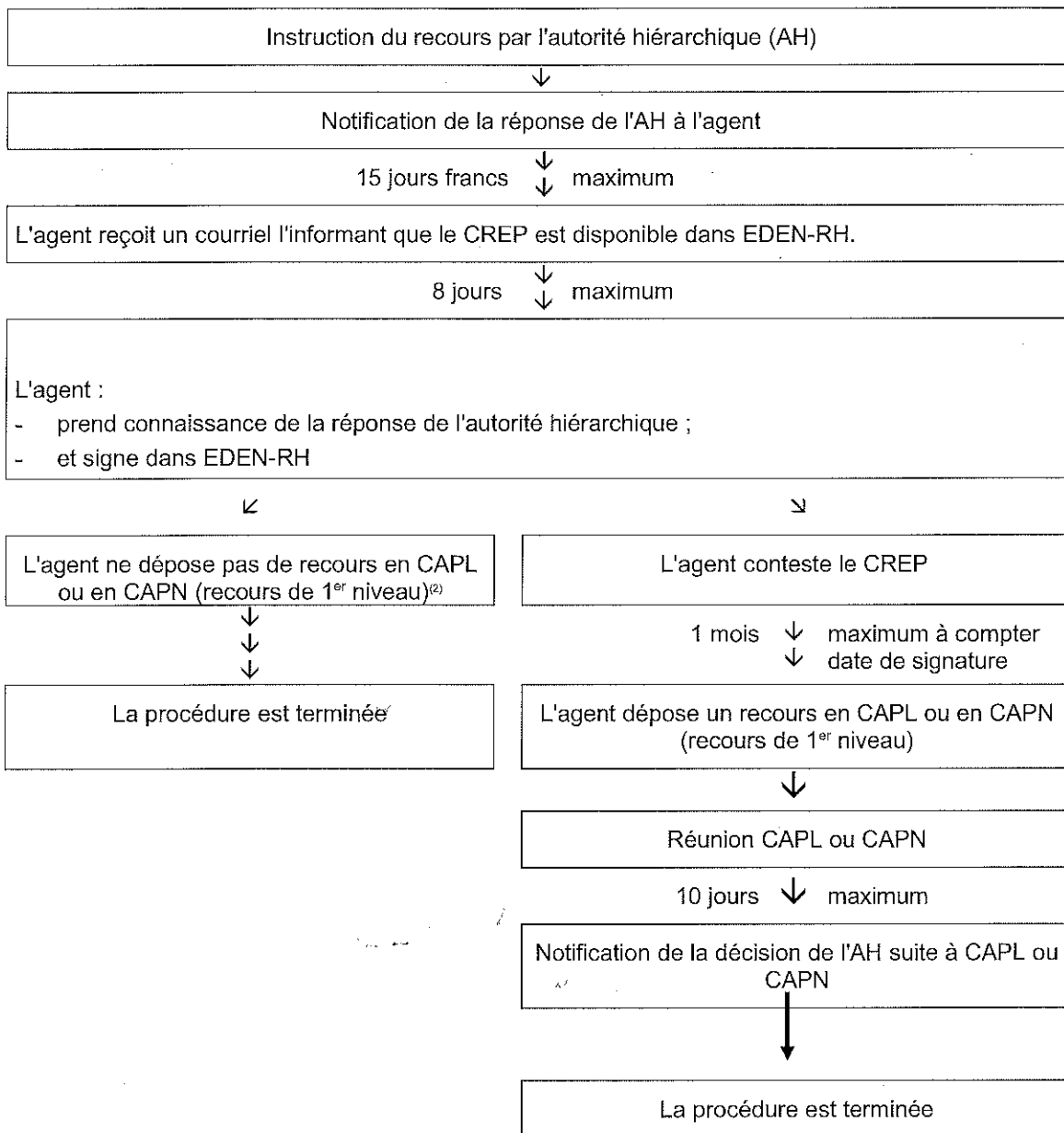


.../...



(1) : Le défaut de signature dans les délais équivaut à un refus de signature et la procédure passe à l'étape suivante.

(2) : recours déposés par les géomètres cadastrateurs, les agents techniques et les agents de la DGFIP placés en service détaché dans d'autres administrations

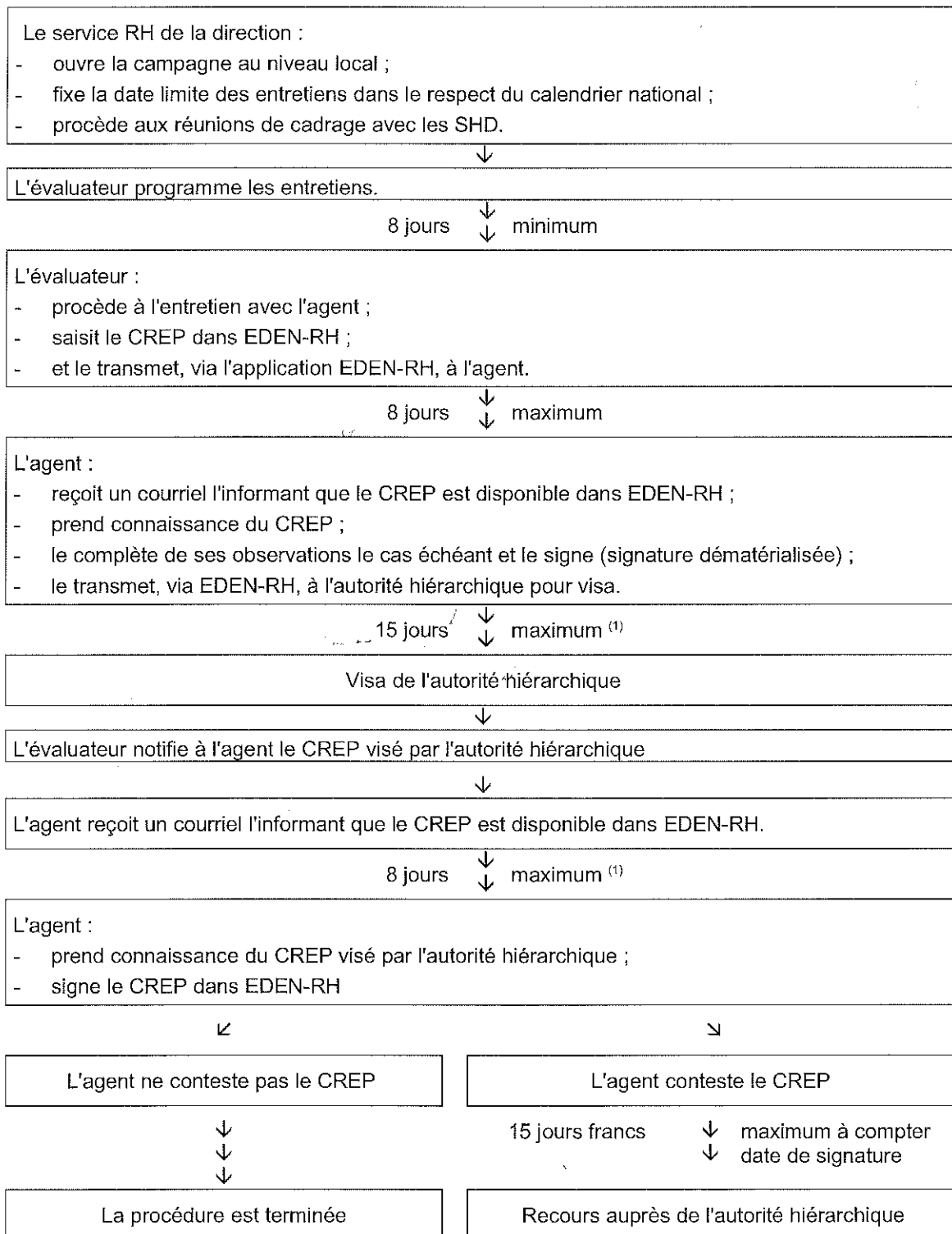


(1) : Le défaut de signature dans les délais équivaut à un refus de signature et la procédure passe à l'étape suivante.

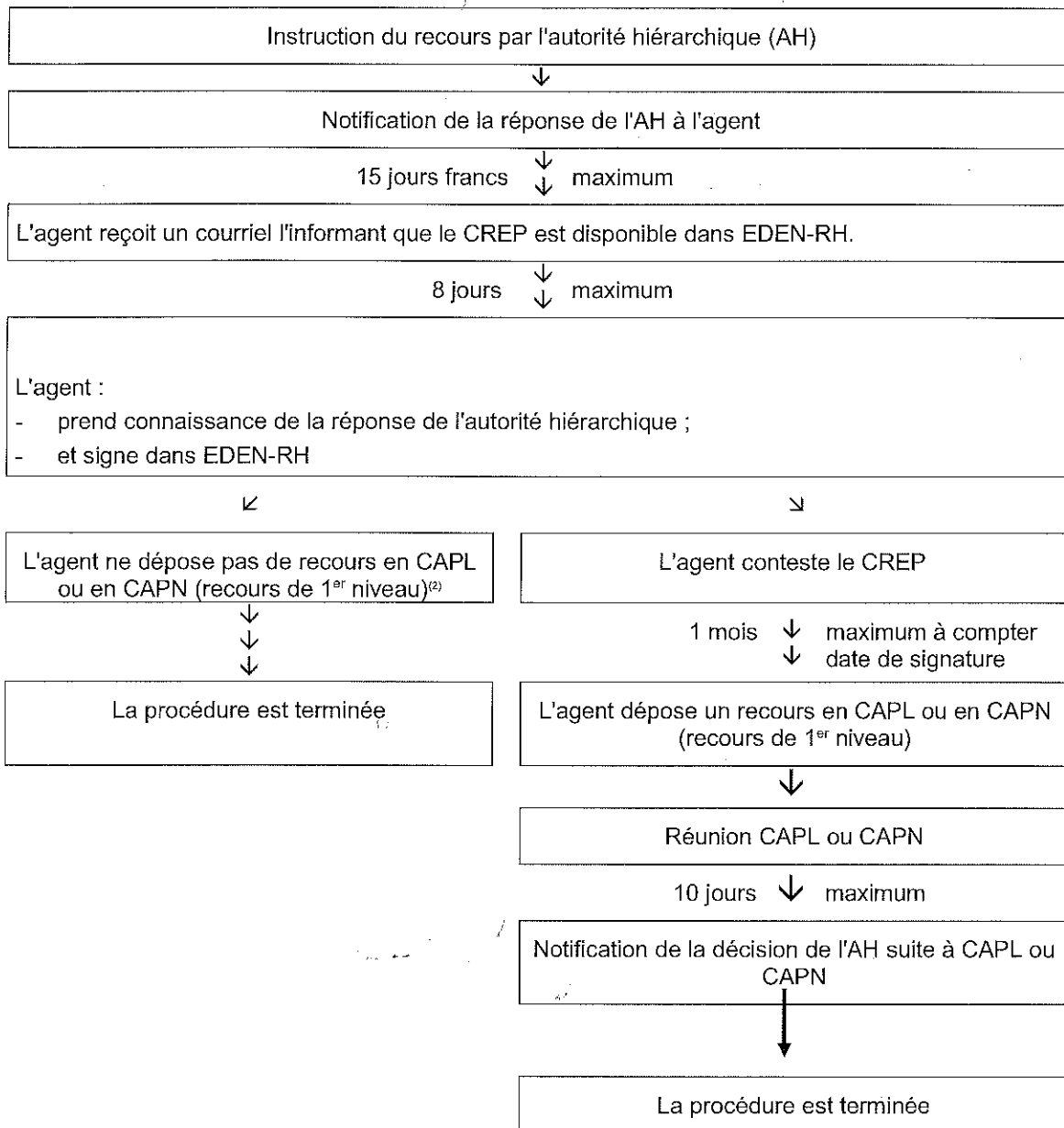
(2) : recours déposés par les géomètres cadastrateurs, les agents techniques et les agents de la DGFIP placés en service détaché dans d'autres administrations

## Synthèse de la procédure

Les différentes étapes de la procédure sont résumées ci-après :



.../...



(1) : Le défaut de signature dans les délais équivaut à un refus de signature et la procédure passe à l'étape suivante.

(2) : recours déposés par les géomètres cadastrateurs, les agents techniques et les agents de la DGFIP placés en service détaché dans d'autres administrations